NOS BAREMES D'HONORAIRES

Transaction

Prix de Vente = Prix affiché	Honoraires Mandat Excellence % TTC	Honoraires Mandat Simple % TTC
De 0 € à 49 999 €	2 800 € (Forfait)	3 500 € (Forfait)
De 50 000 € à 100 000 €	5.60%	7.00%
De 100 001 € à 300 000 €	4.80%	6.00%
De 300 001€ à 400 000 €	4.00%	5.00%
Au-delà de 400 001 €	2.40%	3.00%

Barème progressif par tranche de valeurs

Les honoraires sont calculés en fonction du mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur. Ils peuvent être mis à la charge de l'un, de l'autre ou répartis entre les deux.

Gérance - Location

Honoraire de gestion

Local à usage d'habitation permanente, à usage professionnel ou commercial : 9.60% TTC des encaissements
Frais de gestion annuels : 40€ TTC
Honoraires de fin de gérance/clôture compte : Pour le 1er lot 140€ TTC + 35€ TTC par lot supplémentaire
Eléments pour l'établissement des déclarations des revenus fonciers (n° 2044/2072) : 50€ TTC

Baux Professionnels : Honoraires fixes : 220€ TTC + Honoraires proportionnels : 7% TTC (sur le montant du loyer annuel) par partie prenante au bail
Baux Commerciaux - Baux Code Civil : 12% du loyer annuel par partie prenante au bail
Baux d'emplacement de stationnement de véhicules (Parking et Garage) 150 € par partie prenante au bail

Vacation – tarif horaire hors majoration : 140€ TTC

Honoraire de Location

Les honoraires du locataire sont proportionnels à la surface habitable du logement :
Secteur tendu (Bandol et communes limitrophes + TPM) honoraires du locataire 10€ le m2 plus honoraires EDL 3€ le m2 soit au total 13€ le m2.
Secteur très tendu honoraires de location 12€ le m2 plus honoraires EDL 3€ le m2 soit au total 15€ le m2.
Secteur non tendu honoraires du locataire 8€ le m2 plus honoraire EDL 3€ le m2 soit au total 11€ le m2.
Le bailleur paiera la même somme que le locataire plus, selon les cas, les honoraires de commercialisation forfaitaires de 300€.
Annulation tardive du RDV pour l'établissement d'un état des lieux de sortie donnera lieu à l'égard du locataire à une facturation forfaitaire de 45€ TTC.

Renouvellement du bail commercial : 750€ TTC à la charge du demandeur
Rédaction d'un bail d'habitation : 350€ TTC à la charge du demandeur
Avenant au bail commercial : 350€ TTC à la charge du demandeur
Avenant au bail d'habitation : 180€ TTC à la charge du demandeur

Syndic

Honoraire de gestion courante par **lots principaux de copropriété** : de 140 € TTC à 600 € TTC
Vacation – tarif horaire hors majoration : 140 € TTC
Etablissement de l'état daté : 380 € TTC

Mise à jour le 16/07/2026